Province de 4000 LIEGE
Arrondissement de 4000 LIEGE

COMMUNE de
DALHEM
Code postal 4607

Agent traitant :
Delphine VERRIER,
Employée d'Administration
04/374.74.23

Procès-verbal approuvé le :

Envoyé le :
15.05.2018

A : 2 PV
2 Dossier
2 Greffe trib.
2 Trab. 1ère Inst.

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU COLLEGE COMMUNAL

U.3

SEANCE DU 24 AVRIL 2018

PRESENTS : M. A. DEWEZ, Bourgmestre, Président,
M. J. JANSSEN, Mlle A. POLMANS, M. L. GIJSENS,
Mme H. VAN MALDER-LUCASSE, Echevins,
M. R. MICHIELS, Président du CPAS
Mlle J.LEBEAU, Directrice générale, Secrétaire

OBJET : ARRÊTÉ DE POLICE N°45/2018
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – RUE HENRI FRANCOTTE N°6-8 À DALHEM
DU LUNDI 16.04.2018 AU SAMEDI 21.04.2018

Ratification

Le Collège,

RATIFIE l'arrêté de police susvisé pris en urgence par le Bourgmestre en date du 16 avril 2018.

PAR LE COLLEGE,

La Secrétaire,
J.LEBEAU

Le Président,
A. DEWEZ

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Directrice générale,
J.LEBEAU

Le Bourgmestre,
A. DEWEZ

Province de 4000 LIEGE
Arrondissement de 4000 LIEGE

COMMUNE de
DALHEM
Code postal 4607

Agent traitant :
Delphine VERRIER,
Employée d'Administration
04/374.74.23

Procès-verbal approuvé le :

Envoyé le :
24.04.2018

A : ✓ PV
✓ Dossier
✓ Police Dalhem
✓ Greffe trib.
✓ Trib. 1ère inst.
✓ J. JANSSEN
✓ J CARDONI
✓ D. SCHOONBROODT
✓ Requérant

Dalhem, le 16 avril 2018

OBJET : ARRÊTÉ DE POLICE N°45/2018
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – RUE HENRI FRANCOTTE N°6-8 À DALHEM
DU LUNDI 16.04.2018 AU SAMEDI 21.04.2018

Le Bourgmestre,

Vu la demande orale du 16 avril 2018 de Monsieur VAN LOO, pour la société OVL PLUS, rue Del'No 13 à 4671 HOUSSE, sollicitant l'autorisation de placer un échaffaudage sur le trottoir à hauteur des n°6-8 de la rue Henri Francotte à DALHEM du lundi 16.04.2018 au samedi 21.04.2018 ;

Vu qu'il y a lieu de prendre les mesures utiles pour éviter tout accident et permettre le déroulement des travaux en toute sécurité;

Vu les Arrêtés Royaux du 16.03.68 et du 01.12.75 relatifs à la police de roulage;

Vu les articles 119, 130bis et 135 § 2 de la nouvelle loi communale;

Vu l'urgence ;

ARRETE

Art.1. Du lundi 16.04.2018 au samedi 21.04.2018, le stationnement sera interdit devant les n°6-8 de la rue Henri Francotte à 4607 DALHEM.

Art.2. Les contrevenants seront passibles des peines portées par les règlements généraux de police et conformément à la procédure prévue par ceux-ci.

Art.3. Les signaux utilisés en application du présent arrêté (E1, E3) seront mis en place par le Service des Travaux. Le requérant est reponsable de la bonne gestion du chantier.

Art.4. Copie du présent arrêté sera adressée aux Tribunaux de Police et de 1ère instance de LIEGE, à Monsieur le Chef de la Zone de Police Basse-Meuse, au requérant et au service communal des travaux.

Le Bourgmestre,
A. DEWEZ